

ANNEXE VI

**Comptabilité-matières de biocarburants en usine exercée de raffinage (1)**

<b>MOIS de</b>									
<input type="checkbox"/> Usine exercée n° (désignation et adresse complète)									
<b>Système Durabilité</b> .. Système national N° d'adhésion									
(cocher la case correspondante au système .. Schéma volontaire Nom du schéma N° d'adhésion utilisé)									
Nature des produits (cocher la case ou les cases correspondantes aux biocarburants concernés)									
<input type="checkbox"/> BIO-ETHANOL	<input type="checkbox"/> BIO-METHANOL	<input type="checkbox"/> BIO-ESSENCE	<input type="checkbox"/> EMHV	<input type="checkbox"/> EEAG					
<input type="checkbox"/> BIO-ETBE	<input type="checkbox"/> BIO-MTBE	<input type="checkbox"/> EMHA	<input type="checkbox"/> EMHA	<input type="checkbox"/> BIO-GAZOLE					
<input type="checkbox"/> BIO-TAEE	<input type="checkbox"/> BIO-TAME	<input type="checkbox"/> EMHU	<input type="checkbox"/> EMHU						
Date	Entrées Volume à T°C* (tous produits) (b) (2)	Entrées Volume équivalent % de référence à T°C * (dérivés éthanol et méthanol) (c) (3)	Si dénaturation Volume dénaturant à T°C* (éthanol) (d) (4)	Référence (e) (5)	Origine (f) (6)	Sorties Volume à T°C* (tous produits) (g) (7)	Sorties Volume équivalent % de référence à T°C * (dérivés éthanol et méthanol) (h) (8)	Sorties Volume à 1,5°C (éthanol) (i) (9)	Stock final Volume à T°C *
(a)									
<b>Total</b>									

\*données à 15°C pour tous les biocarburants sauf le bio-éthanol, données à 20°C pour le bio-éthanol

(1) Toutes les quantités s'expriment en hectolitres avec deux décimales.

(2) Cette colonne reprend en début de mois le stock initial qui correspond au stock final du mois précédent, ainsi que les entrées du mois. Pour ces dernières, les quantités reprises sont celles à T°C (15°C ou 20°C) indiquées sur le document d'accompagnement (sans freinte de transport) ou le document commercial accompagnant les produits. S'agissant des dérivés de l'éthanol et du méthanol, indiquer entre parenthèses la teneur en bio-éthanol ou bio-méthanol exprimée en %.

(3) Colonne à ne remplir que pour la comptabilité matières des dérivés du bio-éthanol et du bio-méthanol. Indiquer le volume repris en colonne (b) contenant le % de référence vol. d'équivalent bio-éthanol ou bio-méthanol, selon une règle de trois.

(4) Indiquer le volume de dénaturant à T°C incorporé, le cas échéant, dans le biocarburant dans l'enceinte de l'établissement.

(5) Indiquer la nature, le numéro et la date du document d'accompagnement ou du document commercial.

(6) Le cas échéant, indiquer le nom de la ville et l'unité agréée de provenance des biocarburants.

(7) Indiquer le total des sorties du mois, qui correspondent aux volumes de biocarburant incorporés aux carburants au cours du mois. S'agissant des dérivés du bio-éthanol et du bio-méthanol, indiquer entre parenthèses la teneur en bio-éthanol ou en bio-méthanol (en %), qui correspond toujours à celle indiquée dans la rubrique « Total » de la colonne (b) et qui s'obtient en multipliant par le % de référence le rapport entre le total des volumes de la colonne (c) et de la colonne (b).

(8) Colonne à ne remplir que pour la comptabilité matières des dérivés du bio-éthanol et du bio-méthanol. Indiquer le volume repris en colonne (h) contenant le % de référence vol. d'équivalent bio-éthanol ou bio-méthanol selon une règle de trois.

(9) Colonne à ne remplir que pour la comptabilité matières de bio-éthanol.

## Exemples de comptabilité matières de biocarburants en usine exercée de raffinage

### EXEMPLE 1 | Comptabilité – matières des EMAG (mois d'avril)

#### 1) Données :

- **Stock** d'EMAG en bac à la fin du mois de mars = 25 100 hl dont :
  - 25 000 hl d'EMHV
  - 100 hl d'EMHA non éligible au double comptage

#### - Entrées :

**3 avril** : entrée d'un volume d'EMHV de 2 500 hl, sous DAE n° 1234 depuis « Biofutur »

**10 avril** : entrée d'un volume d'EMAG de 30 000 hl sous DAE n° n° 2345 depuis « Epsilon » aux Pays-Bas, réparti comme suit :

- 25 000 hl d'EMHV
- 3 500 hl d'EMHA **éligible au double comptage – EMHA DC**
- 1 500 hl d'EMHU **éligible au double comptage – EMHU DC**

**16 avril** : entrée d'un volume d'EMHV de 40 000 hl, sous DAE n° 5698 depuis « Biofutur »

**20 avril** : entrée d'un volume d'EMAG de 3 500 hl sous DAE n° n° 5632 depuis « NeoBio », réparti comme suit :

- 2 500 hl d'EMHA non éligible au double comptage
- 1 000 hl d'EMHU **éligible au double comptage – EMHU DC**

#### - Sorties :

**7 avril** : Incorporation de 14 000 hl d'EMHV dans les bacs de mélange

**11 avril** : Incorporation de 7 000 hl d'EMHV dans les bacs de mélange

**15 avril** : Incorporation de 3 500 hl d'EMHA **éligible au double comptage** dans les bacs de mélange

**21 avril** : Incorporation de 2 600 hl d'EMHA non éligible au double comptage dans les bacs de mélange

**27 avril** : Incorporation de 2 500 hl d'EMHU **éligible au double comptage** dans les bacs de mélange

#### 2) Établissement de la comptabilité matières de biocarburant

→ **L'opérateur a choisi de tenir une seule comptabilité matières commune aux EMAG.**

**Attention** : il ne s'agit que d'un exemple de tenue de comptabilité matières. D'autres méthodes peuvent être utilisées.

#### - Stock initial :

Le stock final du mois de mars en colonne (j) de la comptabilité matières de ce mois, est reporté en première ligne de la colonne (b) au titre du stock initial.

#### - Entrées :

Les volumes d'EMAG indiqués sur les documents d'accompagnement sont reportés en colonne (b), et répartis par type d'EMAG : EMHV – EMHA – EMHA DC – EMHU – EMHU DC.

La colonne (c) n'est pas servie.

En colonne (e) sont indiqués les références des documents sous couvert desquels les biocarburants sont entrés en usine exercée

En colonne (f) est précisée, le cas échéant, l'origine du produit.

#### - Sorties :

La somme des volumes sortis du bac de biocarburant pour être incorporés aux carburants est reprise dans la rubrique « total » de la colonne (g), et répartie par type d'EMAG : EMHV – EMHA – EMHA DC – EMHU – EMHU DC.

La colonne (h) n'est pas servie.

#### - Stock final :

Le stock final en fin de mois en colonne (j) correspond à la différence entre le total des entrées en colonne (b) et le total des sorties en colonne (g).

## **EXEMPLE 2 | Comptabilité – matières du Bio-ETBE (mois d'avril).**

### **1 ) Données :**

– **Stock** de Bio-ETBE en bac à la fin du mois de mars = 10 000 hl  
teneur en équivalent bio-éthanol du lot = 43,20 % vol.

#### – **Entrées :**

**3 avril :** entrée d'un volume de bio-ETBE de 2 500 hl, sous DAA n° 1234 depuis « Biofutur ».  
Teneur en équivalent bio-éthanol = 42,50 % vol.

**12 avril :** entrée d'un volume de bio-ETBE de 3 900 hl, sous DAA n° 2345 depuis « Biofutur ».  
Teneur en équivalent bio-éthanol = 44,30 % vol.

**17 avril :** entrée d'un volume de bio-ETBE de 4 500 hl, sous DAA n° 3454 depuis « Biofutur »  
Teneur en équivalent bio-éthanol = 43,50 % vol.

#### – **Sorties :**

**7 avril :** Incorporation de 4 000 hl de bio-ETBE dans les bacs de mélange.

**20 avril :** Incorporation de 5 000 hl de bio-ETBE dans les bacs de mélange.

**27 avril :** Incorporation de 6 000 hl de bio-ETBE dans les bacs de mélange.

### **2) Établissement de la comptabilité matières de biocarburant**

**Attention :** il ne s'agit que d'un exemple de tenue de comptabilité matières. D'autres méthodes peuvent être utilisées.

#### – **Stock initial :**

Le stock final du mois de mars en colonne (j) de la comptabilité matières de ce mois, est reporté en première ligne de la colonne (b) au titre du stock initial.

#### – **Entrées :**

Les volumes de BIO-ETBE indiqués sur les documents d'accompagnement sont reportés en colonne (b), avec mention entre parenthèse de leur teneur réelle en équivalent bio-éthanol exprimée en %.

En colonne (c) sont indiqués les volumes repris en colonne (b), ramené à 47 % vol. d'équivalent bio-éthanol selon une règle de trois :

*Exemple réception du 3 avril :  $2\,500 / 47 * 42,50 = 2\,260,64$  hl.*

En colonne (e) sont indiqués les références des documents sous couvert desquels les biocarburants sont entrés en usine exercée.

En colonne (f) est précisée, le cas échéant, l'origine du produit.

La teneur équivalent bio-éthanol indiquée en rubrique « total » de la colonne (b) est obtenue en multipliant par 47 le rapport entre le total des volumes indiqués en colonne (c) et le total des volumes indiqués en colonne (b)

*Exemple :  $19\,292,99 / 20\,900 * 47 = 43,38$  %*

#### – **Sorties :**

La somme des volumes sortis du bac de biocarburant pour être incorporés aux carburants est reprise dans la rubrique « total » de la colonne (g), avec mention entre parenthèse de leur teneur en équivalent bio-éthanol exprimée en %. Cette teneur correspond à la proportion figurant dans la rubrique « Total » de la colonne (b).

En colonne (h) est indiqué le volume repris en colonne (g), contenant 47 % vol. d'équivalent bio-éthanol selon une règle de trois – *Exemple :  $15\,000 / 47 * 43,38 = 13\,844,68$  hl*

#### – **Stock final :**

Le stock final en fin de mois en colonne (j) correspond à la différence entre le total des entrées en colonne (b) et le total des sorties en colonne (g).

La teneur en équivalent bio-éthanol est celle mentionnée aux totaux des colonnes (b) et (g).

ANNEXE VI - EXEMPLES

Comptabilité-matières de biocarburants en usine exercée de raffinage (1)

MOIS de AVRIL										
<input type="checkbox"/>	Usine exercée n°	FR0000000AAA	(désignation et adresse complète)	Raffinerie TETRA – Avenue de l'Océan – 99 900 TRELOIN						
<b>Système Durabilité</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Système national	N° d'adhésion	SN-UN-2016-2155						N° d'adhésion
	<input type="checkbox"/>	Schéma volontaire	Nom du schéma							N° d'adhésion
Nature des produits (cocher la case ou les cases correspondantes aux biocarburants concernés)										
<input type="checkbox"/>	BIO-ETHANOL	<input type="checkbox"/>	BIO-METHANOL	<input type="checkbox"/>	BIO-ESSENCE	<input type="checkbox"/>	EMHV	<input type="checkbox"/>	EEAG	
<input checked="" type="checkbox"/>	BIO-ETBE	<input type="checkbox"/>	BIO-MTBE	<input type="checkbox"/>	EMHA	<input type="checkbox"/>	EMHA	<input type="checkbox"/>	BIO-GAZOLE	
<input type="checkbox"/>	BIO-TAEE	<input type="checkbox"/>	BIO-TAME	<input type="checkbox"/>	EMHU	<input type="checkbox"/>	EMHU	<input type="checkbox"/>		
Date	Entrées Volume à T°C* (tous produits) (b) (2)	Entrées Volume équivalent % de référence à T°C * (dérivés éthanol et méthanol) (c) (3)	Si dénaturation Volume dénaturant à T°C* (éthanol) (d) (4)	Référence (e) (5)	Origine (f) (6)	Sorties Volume à T°C* (tous produits) (g) (7)	Sorties Volume équivalent % de référence à T°C * (dérivés éthanol et méthanol) (h) (8)	Sorties Volume à 15°C (éthanol) (i) (9)	Stock final Volume à T°C *	(j)
<b>ETBE</b>										
Stock initial	10 000 hl	43,2 %								
03/04	2 500 hl	42,5 %		DAA 1234	Biofutur					
12/04	3 900 hl	44,3 %		DAA 2345	Biofutur					
17/04	4 500 hl	43,5 %		DAA 3454	Biofutur					
<b>Total</b>	<b>20 900 hl</b>	<b>43,38 %</b>				<b>15 000 hl</b>	<b>43,38%</b>	<b>13 844,68 hl</b>	<b>5 900 hl</b>	<b>43,38%</b>

\*données à 15°C pour tous les biocarburants sauf le bio-éthanol, données à 20°C pour le bio-éthanol

## Comptabilité-matières de biocarburants en usine exercée de raffinage (1)

MOIS de AVRIL									
<input type="checkbox"/> Usine exercée n°		FR00000000AAA (désignation et adresse complète)		Raffinerie TETRA – Avenue de l'Océan – 99 900 TRELOIN					
Système Durabilité		<input checked="" type="checkbox"/> Système national		N° d'adhésion SN-UN-2016-2155					
		<input type="checkbox"/> Schéma volontaire		Nom du schéma N° d'adhésion					
Nature des produits (cocher la case ou les cases correspondantes aux biocarburants concernés)									
<input type="checkbox"/> BIO-ETHANOL		<input type="checkbox"/> BIO-METHANOL		<input type="checkbox"/> BIO-ESSENCE		<input checked="" type="checkbox"/> EMHV		<input type="checkbox"/> EEAG	
<input type="checkbox"/> BIO-ETBE		<input type="checkbox"/> BIO-MTBE				<input checked="" type="checkbox"/> EMHA		<input type="checkbox"/> BIO-GAZOLE	
<input type="checkbox"/> BIO-TAEE		<input type="checkbox"/> BIO-TAME				<input checked="" type="checkbox"/> EMHU			
Date	Entrées Volume à T°C* (tous produits) (b) (2)	Entrées Volume équivalent % de référence à T°C * (dérivés éthanol et méthanol) (c) (3)	Si dénaturation Volume dénaturant à T°C* (éthanol) (d) (4)	Référence	Origine	Sorties Volume à T°C* (tous produits) (g) (7)	Sorties Volume équivalent % de référence à T°C * (dérivés éthanol et méthanol) (h) (8)	Sorties Volume à 15°C (éthanol) (i) (9)	Stock final Volume à T°C *
<b>EMHV</b>									
Stock initial	25 000 hl								
03/04	2 500 hl			DAE 1234	Biofutur				
10/04	25 000 hl			DAE 2345	Epsilon				
16/04	40 000 hl			DAE 5698	Biofutur				
<b>EMHA</b>									
Stock initial	100 hl								
10/04	3 500 hl <b>DC</b>			DAE 2345	Epsilon				
20/04	2 500 hl			DAE 5632	NeoBio				
<b>EMHU</b>									
Stock initial	0 hl								
10/04	1 500 hl <b>DC</b>			DAE 2345	Epsilon				
20/04	1 000 hl <b>DC</b>			DAE 5632	NeoBio				
<b>Total</b>									
<b>EMHV</b>	92 500 hl					21 000 hl			71 500 hl
<b>EMHA</b>	2 600 hl					2 600 hl			0 hl
	3 500 hl <b>DC</b>					3 500 hl <b>DC</b>			0 hl <b>DC</b>
<b>EMHU</b>	2 500 hl <b>DC</b>					2 500 hl <b>DC</b>			0 hl <b>DC</b>
<b>Total EMAG</b>	<b>101 100 hl</b>					<b>29 600 hl</b>			<b>71 500 hl</b>